

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/11/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°11-03b

Objet : Construction de
la halle : diagnostic
amiante, choix du
cabinet.

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mme GRANGE (proc), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme DALLA-ZANA (proc. M. SANS), M. EVIN (proc. Mme GRANGE).

M. CELLIER a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recourir à un diagnostic amiante du kiosque avant les travaux de construction de la halle. Il présente les devis reçus de trois cabinets qui proposent des prestations équivalentes :

- **SUD IMMO DIAG** (31170 Tournefeuille) pour un montant total de **1030 € HT** ;
- **QUALICONSULT** (31170 Tournefeuille) pour un montant total de **1380 € HT** ;
- **AGENDA DIAGNOSTICS** (31210 Montréjeau) pour un montant total de **483.34 € HT**.

Après examen des offres, la proposition de **SUD IMMO DIAG** correspond aux données de la consultation

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De valider le devis de l'entreprise SUD IMMO DIAG d'un montant de 1030 € HT ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **23 novembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 20 novembre 2023

Le Maire,

Christian SANS

